



N°85-548-XIF au catalogue

L'activité du crime organisé au Canada, 1998: Résultats d'un sondage «pilote» mené auprès de 16 services policiers

Centre canadien de la statistique juridique



Statistics
Canada

Statistique
Canada

Canada

Des données sous plusieurs formes

Statistique Canada diffuse les données sous formes diverses. Outre les publications, des totalisations habituelles et spéciales sont offertes. Les données sont disponibles sur Internet, disque compact, disquette, imprimé d'ordinateur, microfiche et microfilm, et bande magnétique. Des cartes et d'autres documents de référence géographiques sont disponibles pour certaines sortes de données. L'accès direct à des données agrégées est possible par le truchement de CANSIM, la base de données ordi-nologique et le système d'extraction de Statistique Canada.

Comment obtenir d'autres renseignements

Toute demande de renseignements au sujet de la présente publication ou au sujet de statistiques ou de services connexes doit être adressée à : Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, K1A 0T6 (Service d'appel interurbain sans frais 1-800-387-2231) (téléphone : (613) 951-9023) (fax : (613) 951-6615) ou à l'un des centres de consultation régionaux de Statistique Canada :

Halifax	(902) 426-5331	Regina	(306) 780-5405
Montréal	(514) 283-5725	Edmonton	(780) 495-3027
Ottawa	(613) 951-8116	Calgary	(403) 292-6717
Toronto	(416) 973-6586	Vancouver	(604) 666-3691
Winnipeg	(204) 983-4020		

Vous pouvez également visiter notre site sur le Web : <http://www.statcan.ca>

Un service d'appel interurbain sans frais est offert à **tous les utilisateurs qui habitent à l'extérieur des zones de communication locale** des centres de consultation régionaux.

Service national de renseignements	1 800 263-1136
Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants	1 800 363-7629
Numéro pour commander seulement (Canada et États-Unis)	1 800 267-6677
Numéro pour commander par télécopieur (Canada et États-Unis)	1 877 287-4369

Renseignements sur les commandes et les abonnements

Les prix ne comprennent pas les taxes de vente

On peut se procurer ce produit n° 85-548-XIF au catalogue occasionnellement sur Internet. Un numéro coûte 26 \$CAN. Pour obtenir un numéro de ce produit ou s'y abonner, les utilisateurs sont priés de se rendre à http://www.statcan.ca/cgi-bin/downpub/feepub_f.cgi.

On peut aussi se procurer la version imprimée de ce produit par l'entremise du service d'impression sur demande. Au Canada, un numéro coûte 52 \$. À l'extérieur du Canada, un numéro coûte 52 \$US. On peut commander la version imprimée par la poste, en écrivant à Statistique Canada, Division de la diffusion, Gestion de la circulation, 120, avenue Parkdale, Ottawa (Ontario) K1A 0T6; par téléphone, en composant le **(613) 951-7277** ou le **1 800 700-1033**; par télécopieur, en composant le **(613) 951-1584** ou le **1 800 889-9734**; par Internet, en se rendant à order@statcan.ca; ou en personne, en se présentant à l'un des bureaux régionaux de Statistique Canada. Lorsque vous signalez un changement d'adresse, veuillez nous fournir l'ancienne et la nouvelle adresses.

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois et dans la langue officielle de leur choix. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle qui doivent être observées par les employés lorsqu'ils offrent des services à la clientèle. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec le centre de consultation régional de Statistique Canada le plus près de chez vous.



Statistique Canada
Centre canadien de la statistique juridique

L'activité du crime organisé au Canada, 1998 : Résultats d'un sondage «pilote» mené auprès de 16 services policiers

Préparé par : Julie Sauvé

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 1999

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu de la présente publication, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, photographique, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable des Services de concession des droits de licence, Division du marketing, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

Mai 1999

N° 85-548-XIF au catalogue

Périodicité : occasionnelle

Ottawa

This publication is available in English upon request.

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises et les administrations canadiennes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

Table des matières

Résumé	4
Remerciements	6
Introduction	7
Perceptions et préoccupations face au crime organisé	7
Qu'est-ce que le crime organisé ?	8
Le besoin de données quantitatives	9
Objectifs de l'étude	9
 Méthodologie	 10
Étendue de l'étude	10
Contenu du questionnaire et cadre temporel	11
Analyse des données	11
 Limites de l'étude	 12
La sensibilité du sujet	12
Chiffre noir du crime organisé	12
Taille de l'échantillon	12
Qualité et contenu du questionnaire	13
 Analyse	 14
Aperçu du crime organisé au Canada	14
Les organisations criminelles au Canada	18
Bandes de motards criminalisés	20
Le crime organisé de souche asiatique	21
Le crime organisé de souche italienne	23
Le crime organisé de souche autochtone	25
Le crime organisé de souche est-européenne	27
 Sommaire des résultats	 29
Conclusion	30
Bibliographie	31

Résumé

La lutte contre le crime organisé est devenue une importante priorité des services policiers, non seulement au Canada, mais à travers le monde. Malgré toute l'attention portée à ce phénomène, très peu d'information quantitative n'est actuellement disponible pour mesurer l'étendue réelle des activités commises par les organisations criminelles. Afin de contrer ce manque de données, l'Organisation des Nations-Unies (ONU) a rédigé un sondage «pilote» dans le but d'amasser des données quantitatives sur le crime organisé à l'échelle internationale.

Le Centre canadien de la statistique juridique (CCSJ) a entrepris une étude spéciale sur le crime organisé avec comme objectif d'examiner la faisabilité d'amasser des données quantitatives sur le crime organisé au Canada. Il fut décidé de distribuer le sondage «pilote» de l'ONU à 16 des plus grands services policiers canadiens. Tous ont accepté de participer à l'étude, complétant ainsi un questionnaire pour chacune des organisations criminelles opérant sur leur territoire.

Quoiqu'il existe plusieurs définitions différentes du crime organisé, on a demandé aux répondants de se référer à la définition fournie dans le Code criminel canadien, en excluant les "gangs de rue" qui tendent à être moins organisées et à exercer leurs activités sur une courte période. À l'aide de cette définition, les 16 services policiers sollicités ont complété un total de 72 questionnaires, identifiant principalement des groupes appartenant aux cinq grandes catégories d'organisations criminelles connues au Canada: les bandes de motards criminalisés, le crime organisé de souche asiatique, le crime organisé de souche italienne, le crime organisé de souche est-européenne et le crime organisé de souche autochtone.

À la lumière des résultats, il n'est pas étonnant de remarquer que la caractéristique dominante des organisations criminelles au Canada est leur motivation commune qui tend vers la poursuite de profit et de pouvoir. Parmi les autres caractéristiques communes on remarque la longévité de leurs activités criminelles, le recours à la violence et l'implication dans des activités criminelles graves. Également, les organisations jouissent bien souvent de la collaboration d'autres organisations criminelles dans l'accomplissement de leurs activités illégales et dans leurs échanges de biens et de services. La grande majorité des groupes entretiennent des liens autant à l'échelle internationale que nationale, à l'exception des groupes criminalisés autochtones qui favorisent des liens et ce, principalement à l'intérieur du pays.

Les 16 services policiers sollicités ont indiqué que le trafic de stupéfiants demeure au premier rang des activités criminelles les plus perpétrées par les organisations criminelles au Canada. Cependant, on observe des différences entre les groupes au niveau de la substance trafiquée. Par exemple, alors que les bandes asiatiques concentrent leurs activités autour du trafic d'héroïne, les bandes de motards criminalisées sont, quant à elles, davantage impliquées dans le trafic de cocaïne et de cannabis. En plus du trafic de drogues, la majorité des organisations criminelles sont impliquées dans des activités de blanchiment d'argent. La prostitution et le vol de véhicules à moteur sont également des activités criminelles communes chez les groupes organisés.

Les résultats montrent aussi des différences entre les cinq principales catégories d'organisation en ce qui concerne leur implication dans des activités criminelles autres que le trafic de stupéfiants. Par exemple, les bandes de souche est-européenne s'impliqueraient davantage dans des activités de contrefaçon et de fraude, alors que les bandes de motards sont impliquées dans le trafic d'armes à feu et d'explosifs. Quant aux bandes de souche asiatiques, elles recourent davantage aux extorsions que les autres organisations. Les bandes italiennes s'adonnent à des jeux illégaux d'argent, alors que les groupes criminalisés autochtones préfèrent le trafic illégal d'armes.

Les infractions identifiées précédemment peuvent être qualifiées d'activités illégales «traditionnelles» perpétrés par les organisations criminelles. Aujourd'hui, l'orientation des groupes organisés tend à changer. La motivation demeure la même, soit l'appât du gain, mais les formes de crimes dans lesquelles le crime organisé est impliqué se diversifient et s'adaptent aux nouvelles technologies. Quoique les organisations criminelles soient encore impliquées dans des «crimes de rues», la police doit cibler ses interventions vers de nouvelles formes de crime (SCRC, 1998). En effet, les policiers ont, entre autres, identifié le blanchiment d'argent comme une forme particulière de crimes en pleine recrudescence. L'Internet facilite également certaines formes de crimes en permettant de communiquer avec aisance d'un bout à l'autre de la planète. La technologie rend la détection et l'enquête de la criminalité encore plus difficile.

En somme, quoique le sondage utilisé ne constituait qu'un questionnaire pilote, il s'est avéré être un outil important qui a permis une première collecte de données quantitatives sur le crime organisé à partir des connaissances des services policiers canadiens. Les résultats présentés ont confirmé le besoin de recherches plus poussées et devraient constituer une bonne référence pour les études à venir sur le sujet.

Remerciements

Le CCSJ tient à remercier le ministère du Solliciteur général du Canada pour son apport financier et son expertise qui ont permis la réalisation de la présente étude.

Le CCSJ tient également à remercier le Comité de l'information et des statistiques policières (POLIS) de l'Association canadienne des chefs de police pour leur soutien apporté au nom de la communauté policière canadienne. La collaboration des 16 services policiers canadiens sollicités à partager leur information fut grandement appréciée, tout autant que la collaboration et l'expertise du Service canadien de renseignements criminels (SCRC).

Enfin, le CCSJ tient à remercier les représentants de l'Organisation des Nations-Unies qui nous ont permis de diffuser les résultats obtenus à l'aide d'un sondage qui n'était distribué que dans le cadre d'un projet pilote.

Introduction

La lutte contre le crime organisé est une des plus importantes priorités des services policiers, autant au Canada qu'à travers le monde. L'attention médiatique portée au problème du crime organisé a eu pour conséquence d'en faire une question d'intérêt public. Ainsi, la plupart des Canadiens considère maintenant que le crime organisé est en pleine croissance et estiment que les gouvernements devraient investir plus d'efforts pour le combattre.

Malgré toute cette attention, encore très peu d'informations quantitatives sont disponibles. De telles données pourraient nous informer de l'importance et de l'étendue des activités des organisations criminelles. Ces statistiques sont nécessaires pour obtenir des indicateurs sur les tendances et l'évolution du phénomène ainsi que pour guider les décisions politiques et législatives pour améliorer la lutte au crime organisé.

À cette fin, le Centre canadien de la statistique juridique (CCSJ) s'est engagé dans une étude sur la faisabilité d'amasser des données quantitatives sur le crime organisé. À la même période, l'Organisation des Nations-Unies (ONU), également concerné par ce manque d'informations quantitatives, a rédigé un sondage «pilote» visant à recueillir des statistiques sur le crime organisé à l'échelle internationale. Ce sondage fut distribué dans un certain nombre de pays, dont le Canada.

Le CCSJ, ayant reçu ce sondage, en a profité pour l'utiliser dans le cadre de la présente étude. Le sondage de l'ONU s'avérait un bon outil de départ dans la réalisation de cette étude et représentait une bonne opportunité d'amasser des données sur le crime organisé au Canada. C'est dans ce contexte que s'inscrit la problématique de la présente étude.

Perceptions et préoccupations face au crime organisé

La perception du public face au crime organisé a grandement évolué depuis quelques temps, en raison de la grande couverture médiatique accordée au sujet. En 1998, le Solliciteur général du Canada a demandé à la maison Angus Reid d'insérer dans un sondage d'opinion cinq questions visant à mesurer la perception du public sur le crime organisé. Les 1 500 personnes de l'échantillon étaient questionnées sur leur vision de l'ampleur du crime organisé, les activités des organisations criminelles et le rôle des gouvernements dans la lutte contre le phénomène. Les résultats ont montré que les citoyens croient que les activités du crime organisé sont en hausse et 9 Canadiens sur 10 perçoivent le crime organisé comme un problème (50 % le voit comme un problème sérieux). Également, 77 % des personnes interrogées jugent que les efforts gouvernementaux dans la lutte contre le crime organisé devraient être accrus.

Cette préoccupation face au crime organisé n'est pas observée uniquement au Canada. En effet, l'ONU a annoncé que le crime organisé serait parmi les sujets prioritaires du prochain millénaire. En 1975, elle reconnaissait de manière officielle que le crime commençait à prendre des formes beaucoup plus organisées, semblables à des organisations ou des entreprises. Depuis, l'ONU n'a cessé de faire de cette forme de criminalité un des principaux sujets de discussion. Mil neuf cent quatre-vingt-quatorze (1994) fut l'année tournante pour l'ONU. La conférence intitulée *World Ministerial Conference on Organized Transnational Crime* a examiné les problèmes et les dangers posés par le crime organisé, identifier les mesures prises pour le contrer ainsi que les possibilités d'une éventuelle coopération internationale. Il fut demandé aux États membres de l'ONU de déclarer cette forme de criminalité «ennemi numéro un». En 1998, l'ONU a co-parrainé une conférence internationale intitulée *Surveying Crime*. Lors de cette rencontre, le crime organisé transnational fut une fois de plus identifié comme un sujet d'importance grandissante suscitant de plus en plus d'intérêt.

Peu de gens ignorent que le phénomène existe et tous le considèrent comme une source de préoccupation. À l'heure actuelle, on cherche à mieux définir ce phénomène de plus en plus redouté.

Qu'est-ce que le crime organisé ?

Le crime organisé devrait être reconnu comme un phénomène plutôt qu'une activité criminelle en soi (Adamoli et al., 1998). Il englobe toute une série de comportements, de situations, d'activités criminelles et de conséquences qui sont le résultat de personnes faisant partie d'une organisation criminelle.

Les organisations criminelles sont constituées en véritables sous-cultures criminelles opérant à l'intérieur de la société avec ses propres dirigeants et ses règles. Ces organisations entretiennent des relations entre elles de façon à assurer la survie de chacune. Des liens se tissent entre elles dans le but de réduire les risques d'être pris lors de la perpétration d'infractions, mais aussi pour assurer qu'il y ait un échange constant de biens et de services (idem).

Tout comme les activités des organisations légales, celles des organisations illégales sont principalement motivées par l'appât de gains. Les organisations criminelles diffèrent cependant quant à la nature des opportunités et des risques à prendre. La violence, l'intimidation et la corruption font toutefois partie des moyens considérés efficaces pour arriver à leurs fins (idem).

Les organisations criminelles sont impliquées dans une panoplie d'activités délictueuses. Elles ont une facilité à s'adapter aux nouvelles technologies mises à la disposition de la société, ce qui leur permet d'accroître davantage la sophistication de leurs activités délictueuses.

Les définitions

On peut caractériser le crime organisé par ses particularités, mais il semble plus difficile de trouver une définition précise. À travers le monde, il existe toute une variété de définitions émanant de divers organismes impliqués dans la lutte au crime organisé. Par exemple, le *Federal Bureau of Investigation (FBI)* aux États-Unis propose deux définitions complémentaires (Cretin, 1997: 137).

- « *Le crime organisé est une entreprise criminelle permanente. Sa structure est organisée; elle repose sur la peur, la corruption et a pour motif la recherche de profit.* »
- « *Les groupes de criminalité organisée internationale sont des entreprises criminelles dont les activités illégales et l'influence dépassent les frontières nationales.* »

Pour être reconnue comme une organisation criminelle par l'Union européenne, au moins six des caractéristiques suivantes doivent s'appliquer au groupe, dont les 3 premières :

- 1) la collaboration entre plus de deux personnes;
- 2) suspectées d'avoir commis des infractions pénales graves;
- 3) exerçant une influence sur les milieux politiques, les médias, l'administration publique, le pouvoir judiciaire ou l'économie;
- 4) sur une période de temps assez longue ou indéterminée;
- 5) avec une forme de discipline et de contrôle;
- 6) des tâches spécifiques étant attribuées à chacune d'entre elles;
- 7) agissant au niveau international;
- 8) recourant à la violence ou d'autres moyens d'intimidation;
- 9) utilisant des structures commerciales ou de type commercial;
- 10) se livrant au blanchiment de l'argent;
- 11) agissant pour le profit et/ou le pouvoir.

Le *Code criminel canadien*, quant à lui, considère qu'une organisation criminelle doit se composer de plus de cinq membres. La définition est la suivante:

« Groupe, association ou autre organisation d'au moins cinq personnes, constitué de façon formelle ou non et qui remplit les conditions suivantes :

- a) l'une de ses principales activités consiste à commettre des actes criminels définis par la présente loi ou une autre loi fédérale et passibles d'un emprisonnement maximal de cinq ans ou plus;
- b) ses membres ou certains d'entre eux commettent ou ont commis, au cours des cinq dernières années, une série d'actes criminels passibles d'un emprisonnement maximal de cinq ans ou plus.»

Dans le cadre de la présente étude, la définition utilisée fut celle du *Code criminel canadien* à laquelle furent ajoutées certaines spécifications. D'abord, les répondants étaient demandés de compléter des sondages pour les organisations criminelles pouvant être catégorisées selon les cinq grands groupes du crime organisé opérant au Canada. Ces organisations criminelles ont préalablement été catégorisées par le SCRC¹ comme étant: les bandes de motards criminalisés, le crime organisé de souche asiatique, le crime organisé de souche italienne, le crime organisé de souche autochtone et le crime organisé de souche est-européenne. Ainsi, les «bandes de rues», opérant principalement à l'échelle locale et ayant une courte longévité n'ont pas été incluses.

Le besoin de données quantitatives

Il est encore plus difficile d'estimer l'ampleur et l'étendue du crime organisé que de le définir. Le manque de données statistiques fut soulevé lors des conférences de 1994 et de 1998 menées par l'ONU. En fait, dans son *Global Action Plan against Organized Crime* de 1994, l'ONU fait état de ce besoin urgent de statistiques sur le crime organisé qui pourraient aider à le combattre et le prévenir.

De telles propositions ont également été présentées en contexte canadien. Le *Organized Crime Independent Review Committee* (1998) du ministère du Procureur général de la Colombie-Britannique suggère la compilation de données statistiques en justifiant que ces dernières seraient de bons indicateurs de l'évolution du phénomène. De telles observations avaient également été faites dans l'étude menée par le Solliciteur général du Canada (1998). Elles pourraient aider à orienter les décisions politiques et législatives et les rendre plus efficaces dans leur lutte contre le crime organisé au Canada.

Objectifs de l'étude

1. Explorer la disponibilité de données quantitatives sur le crime organisé au Canada.

Le premier objectif de cette étude est d'amasser des données quantitatives sur le phénomène et de vérifier la faisabilité de les compiler et de les analyser. Pour ce faire, les services policiers ont été sollicités puisque ce sont eux qui ont la connaissance la plus rapprochée des organisations criminelles.

2. Analyser et décrire statistiquement le phénomène du crime organisé.

Le second objectif de l'étude est d'analyser les informations obtenues des services policiers de façon à identifier les caractéristiques du crime organisé au Canada. On tentera d'abord d'analyser l'information afin de donner un aperçu général du crime organisé. Par la suite, l'analyse sera menée de façon à décrire et comparer les caractéristiques des cinq organisations criminelles les plus connues au Canada.

¹ Ces catégories relèvent du rapport annuel publié par le Service canadien de renseignements criminels (SCRC) qui rédige ses analyses selon les cinq grandes catégories d'organisations criminelles connues au Canada.

Méthodologie

En mars 1998, l'Organisation des Nations-Unies (ONU) a tenu une conférence intitulée «*National Capacities for the Collection of Criminal Justice Information and Statistics*» à Veldhoven dans les Pays-Bas. Lors de cette conférence, le CCSJ a été sollicité afin de distribuer un sondage international sur le crime organisé afin qu'il soit complété par les instances les plus compétentes au Canada. Ce sondage fut acheminé à une dizaine de pays, y compris le gouvernement canadien afin d'évaluer et de valider l'utilité de ce questionnaire pour un usage futur.

Puisqu'au même moment le CCSJ entamait son étude sur la faisabilité d'amasser des données quantitatives sur le crime organisé au Canada, il semblait opportun d'utiliser le questionnaire de l'ONU. Après plusieurs consultations auprès d'experts dans le domaine du crime organisé, il a été décidé que ce sondage constituerait un bon point de départ à la collecte de données auprès de la communauté policière.

Étendue de l'étude

Il a été décidé que le questionnaire serait distribué à l'intérieur d'un échantillon déterminé au préalable. Suivant le postulat que le crime organisé est plus fréquent dans les grands centres urbains, seulement les plus grands services policiers municipaux ainsi que les services policiers provinciaux et fédéral ont été sollicités aux fins de l'étude.

Les représentants qui siègent sur le Comité POLIS (Comité de l'information et des statistiques policières), de l'Association canadienne des chefs de police ont été consultés et ont approuvé la distribution du sondage «pilote». Ils ont également accepté de répondre au sondage. Au total, 12 services policiers canadiens sont représentés. Ces derniers sont:

- Le service de police de Calgary;
- Le service de police d'Edmonton;
- La Gendarmerie royale du Canada;
- Le service de police de Halifax;
- Le service de police de Toronto;
- La Police provinciale de l'Ontario;
- Le service de police de Montréal;
- Le service de police de Sudbury;
- La Sûreté du Québec;
- Le service de police de Vancouver;
- Le service de police de Waterloo;
- Le service de police de Winnipeg;

Quatre (4) autres services policiers ont été ajoutés à cette liste en raison autant de leur importance au niveau de leur taille que pour assurer une représentation régionale. Ces derniers sont:

- Le service de police de Hamilton-Wentworth;
- Le service de police d'Ottawa-Carleton;
- Le service de police de Regina;
- Le service de police de Québec.

Quoique les 16 services policiers sollicités aux fins de l'étude déclarent actuellement environ 69 % des infractions au *Code criminel* au Canada, on ne peut pas conclure que les données obtenues à l'aide des questionnaires sur le crime organisé sont représentatives de la situation du crime organisé à l'échelle nationale. Il était demandé à chacun des corps policiers de compléter un questionnaire pour chacune des organisations criminelles opérant sur leur territoire respectif. Les 16 services policiers ont accepté de participer à l'étude, complétant un total de 72 questionnaires.

Contenu du questionnaire et cadre temporel

Les sondages ont été distribués aux répondants en juillet 1998 et il était demandé que les questionnaires soient retournés à la fin août. Les répondants devaient fournir des renseignements sur les organisations criminelles opérant sur leur territoire en 1997 et 1998.

Les services policiers devaient compléter les sept questions et sous-questions du sondage. Ces dernières portaient sur les caractéristiques des organisations criminelles, sur leurs membres, leurs activités, leurs liens avec d'autres organisations criminelles.

Analyse des données

Dans la première section du rapport qui dresse un profil général du crime organisé au Canada, l'ensemble des questionnaires a été analysé. Des 72 sondages reçus, 64 ont été retenus aux fins de la seconde partie de l'analyse qui décrit et compare les cinq grandes catégories d'organisations criminelles au Canada: les bandes de motards criminalisés, le crime organisé de souche asiatique, le crime organisé de souche italienne, le crime organisé de souche autochtone et le crime organisé de souche est-européenne.

Les cinq questionnaires soumis par la GRC n'ont pas été retenus pour réaliser cette analyse dans le but d'éviter la duplication d'information ayant pu être fournie par les autres répondants. Trois autres sondages concernaient d'autres organisations criminelles. Celles-ci n'ont pu être recodées dans une catégorie «autres» puisqu'elles n'appartenaient à aucune des cinq grandes catégories d'organisations criminelles. En raison de leur différence, ces trois organisations n'ont pu être incorporées à l'analyse et n'ont pu être analysées individuellement, en accord avec les règles de confidentialité de Statistique Canada.

Tout au long de l'analyse des données obtenues dans les sondages, les groupes ont été identifiés d'après leur catégorie d'appartenance (par ex. bandes de motards criminalisés) plutôt que par leur nom de groupe, pour des raisons de confidentialité. Également, ni les services policiers répondants ni les régions d'où provient chacune des organisations criminelles n'ont été identifiés de façon à préserver la confidentialité.

Limites de l'étude

Les résultats ont permis de démontrer le potentiel de collecte de données quantitatives sur le crime organisé. Toutefois, la réalisation de la présente étude fut confrontée à quelques difficultés qui peuvent avoir un certain impact sur la qualité des données amassées.

La sensibilité du sujet

Le crime organisé constitue à la fois un sujet d'actualité important pour le public mais aussi très confidentiel auprès des services policiers. Confidentiel autant de la part de ceux qui font partie d'une organisation criminelle que de ceux qui travaillent à les combattre. En effet, les organismes qui sont chargés d'enquêter ces groupes sont souvent hésitants, voire réticents à dévoiler de l'information détaillée en la matière. L'étude a été confrontée à cette difficulté. Initialement, certains services policiers ont indiqué leur refus de participer à l'étude. Ces derniers se sont dit «soucieux» quant à la confidentialité des informations demandées dans le questionnaire. Ainsi, les services policiers craignaient qu'en dévoilant les informations qu'ils détiennent sur ces organisations, ils s'exposaient au danger de compromettre leurs enquêtes.

Des rencontres ont alors été fixées afin de discuter des craintes ressenties par les services policiers. Lors de ces rencontres, le CCSJ a informé les répondants de la règle de confidentialité s'appliquant à toutes collectes de données effectuées par le Centre et de l'importance de bien la respecter. Les questions requérant de l'information nominative se sont heurtées à la plus grande réticence de la part des répondants. Il a été proposé aux corps policiers toujours réticents de ne répondre qu'aux questions qui, selon eux, ne soulèveraient pas de difficultés. Suite aux rencontres, tous les corps policiers qui avaient d'abord refusé de participer à l'étude ont finalement accepté.

Chiffre noir du crime organisé

Une des limites de l'étude réside dans la difficulté d'obtenir un dénombrement complet des organisations criminelles qui opèrent au Canada. Bien que l'on sache qu'elles sont présentes en grand nombre, il est cependant très difficile d'en faire un inventaire complet. Par exemple, le Service canadien de renseignements de sécurité (SCRS) dénombre 18 organisations criminelles transnationales au Canada (SCRS, 1998) et le Service canadien de renseignements criminels (SCRC) chiffre le nombre de bandes de motards criminalisées connues à 38 à travers le pays (SCRC, 1998). Il est fort possible que d'autres groupes criminels demeurent toujours inconnus des autorités officielles.

Tel que mentionné précédemment, les organisations criminelles opérant en territoire canadien sont catégorisées selon cinq grands groupes. Ainsi, les organisations opérant à l'échelle régionale plutôt que nationale et internationale ont été laissées de côté, ayant pour conséquence de créer un sous-dénombrement des groupes organisés.

Taille de l'échantillon

Les résultats de l'analyse ne peuvent être interprétés comme étant statistiquement représentatifs de la situation du crime organisé au Canada. Puisque l'étude visait à vérifier la faisabilité d'amasser des statistiques sur le crime organisé, tous les services policiers canadiens n'ont pas été sollicités aux fins de l'étude. Quelques provinces/territoires canadiens ne sont pas représentés: c'est le cas du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard, de Terre-Neuve, du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest. Les questionnaires complétés par la GRC devraient, toutefois, couvrir l'ensemble du territoire canadien en ce qui concerne le crime organisé.

La taille de l'échantillon et le respect de la confidentialité ont eu pour effet de circonscrire l'analyse. Il aurait été intéressant de pousser l'analyse statistique à la comparaison entre les régions. Également, la taille de l'échantillon a contribué à restreindre les croisements possibles entre les variables. Si de telles analyses avaient été effectuées avec l'échantillon actuel, il aurait été trop facile d'identifier les répondants.

Qualité et contenu du questionnaire

Un des principaux objectifs de l'ONU lors de la distribution de leur sondage «pilote» était d'obtenir des commentaires sur la qualité de leur questionnaire ainsi que sur la pertinence des questions demandées. Le CCSJ a reçu des commentaires de la part de chacun des services policiers participants et les a, par la suite, acheminés à l'ONU. De plus, une analyse détaillée sur la qualité des données recueillies à l'aide du sondage fut réalisée par le CCSJ et envoyée à l'ONU. De tels commentaires de la part des pays participant à l'étude de l'ONU devraient permettre d'améliorer la qualité du questionnaire de qualité supérieure qui pourrait éventuellement servir à collecter des données sur le crime organisé dans un prochain avenir.

Analyse

L'analyse est divisée en deux parties. La première présente une analyse du crime organisé en général à partir de tous les questionnaires reçus. La seconde compare le crime organisé selon les cinq grandes catégories d'organisations criminelles opérant au Canada. Tout au long de ce chapitre, les données sont comparées avec trois rapports qui traitent du crime organisé au Canada. Ces rapports sont *l'Étude de l'impact du crime organisé* menée par le Solliciteur général du Canada en 1998 (SGC, 1998), le *Rapport annuel de 1998* sur le crime organisé du Service canadien de renseignements criminels (SCRC) et enfin, le rapport *British Columbia's Response to Organized Crime* (1998).

I. Aperçu du crime organisé au Canada

Les organisations criminelles au Canada sont motivées par la poursuite du profit et du pouvoir

Les services policiers ont déclaré que, selon eux, les organisations criminelles sont essentiellement motivées par la poursuite du profit et/ou du pouvoir (96 % des sondages). Cette caractéristique est habituellement inhérente aux organisations criminelles canadiennes puisque la définition incluse dans le rapport publié par le Solliciteur général du Canada indique que l'appât du gain est l'agent motivant du crime organisé (SGC, 1998). Les mesures prises pour combattre le crime organisé et perturber les organisations criminelles sont bien souvent orientées vers les profits qui constituent leur pierre angulaire.

Presqu'aussi fréquemment, le recours à la violence et à d'autres moyens d'intimidation est une caractéristique importante des organisations criminelles (93 % des sondages). Le Solliciteur général du Canada fait aussi état de ce recours à la violence comme conséquence déplorable du crime organisé (SGC, 1998). De fait, les organisations criminelles peuvent difficilement recourir à des moyens légitimes afin de régler leurs conflits. Ainsi, elles auront recours à l'auto-régulation comme moyen de contrôle et le recours à la violence est une de ces formes (Black, 1983).

Tableau 1

Caractéristiques les plus communes au crime organisé au Canada, 1997- 1998

Caractéristiques	N*	%
Recherche de profit et/ou pouvoir	69	96
Recours à la violence	67	93
Longévité des activités	66	92
Activités criminelles graves	66	92
Discipline sur les membres	63	88
Fonctionnement à l'échelle nationale	60	83
Blanchiment d'argent	58	80
Fonctionnement à l'échelle internationale	53	74
Recours à des structures commerciales légales	51	71
Spécialisation des tâches à l'intérieur des organisations	49	68
Influence / Corruption	36	50

* sur un total de 72 questionnaires

Source: Centre canadien de la statistique juridique

Selon les répondants, la perpétration d'infractions criminelles graves ou d'une importance considérable ainsi que leur récurrence sur une période prolongée ou indéfinie sont également des caractéristiques des groupes criminels (92 % chacune).

La moitié des groupes connus des répondants sont caractérisés par leur influence ou corruption dans le monde de la politique, des médias, de l'administration publique, des autorités judiciaires ou de l'économie.

Près de la moitié des organisations criminelles canadiennes sont composées exclusivement de membres de sexe masculin

Les organisations criminelles sont principalement dominées par des hommes. Près de la moitié (44 %) sont composées exclusivement d'hommes. Près des trois quarts des autres groupes étaient composés de 90 % d'hommes.

La plupart des grosses organisations criminelles sont composées de membres principaux et de membres associés. Les deux diffèrent quant à leur rôle exercé au sein de l'organisation. Les bandes de motards criminalisées représentent un bon exemple de cette distinction entre les membres. À l'intérieur de ces groupes, les membres associés sont de nouvelles recrues. Ils doivent être parrainés par un des membres principaux du groupe, un membre «portant déjà les couleurs»² de l'organisation. Les membres associés doivent suivre tout un processus d'initiation au cours duquel ils doivent prouver qu'ils possèdent le même acabit que les membres principaux. Ils s'occupent souvent des tâches les plus ardues et des infractions criminelles les plus risquées. Les membres principaux, quant à eux, jouissent de leur droit de vote, de leur séniorité et de leur influence au sein de leur groupe (GRC, 1994).

Au Canada, les services policiers ont déclaré que 56 % des organisations criminelles étaient composées de plus de 15 membres principaux et 71 % comptaient plus de 15 membres associés.

Tableau 2

Répartition en pourcentage des organisations criminelles au Canada, selon le nombre et le statut des membres, 1997-1998

Nombre de membres	Principaux	Associés
	%	%
Moins de 5	11	8
5 à 9	21	8
10 à 14	11	10
15 ou plus	56	71
Inconnu	1	3

Source: Centre canadien de la statistique juridique

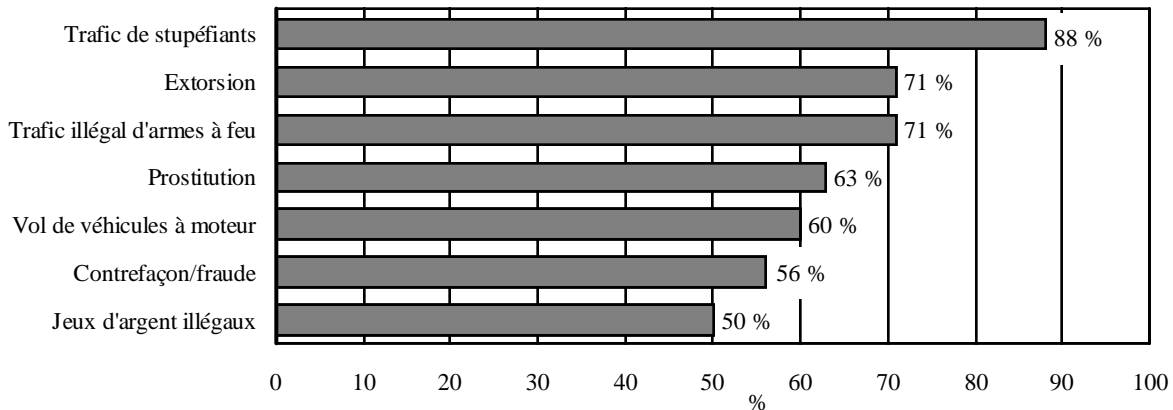
Le trafic de stupéfiants est l'activité la plus commune aux groupes criminels organisés

La grande majorité des organisations criminelles (86 %) identifiées par les répondants ont fait l'objet d'enquêtes policières au cours des premiers sept mois de l'année 1998. La même année, les deux-tiers des organisations ont vu leurs membres faire face à des accusations. De façon générale, les infractions reprochées aux membres de ces organisations étaient reliées aux stupéfiants dans 36 % des cas, suivi des voies de fait (18 %) et des homicides (7 %).

L'année précédente, en 1997 (12 mois), des poursuites avaient été intentées contre des membres de 54 % des organisations criminelles. Ces poursuites ont également été intentées principalement pour des affaires relatives aux drogues (44 %). Certains membres ont aussi été poursuivis en justice relativement à des cas d'homicides (23 %) et de voies de fait (18 %).

² Le terme «couleurs» signifie l'écusson du club, qui constitue le bien le plus cher des membres (GRC, 1998)

Figure 1

Infractions criminelles perpétrées par plus de la moitié des organisations criminelles au Canada

Source : Centre canadien de la statistique juridique.

Le questionnaire présentait une liste de 18 activités criminelles sur laquelle les répondants devaient identifier celles qu'ils croyaient être les plus communément commises par les organisations. Les résultats viennent corroborer ceux de plusieurs études sur le crime organisé en identifiant le trafic de stupéfiants comme l'activité criminelle la plus fréquemment perpétrée par les groupes organisés (SGC, 1998; SCRC, 1998). Selon les services policiers, près de 9 organisations sur 10 (88 %) s'adonnent au trafic de drogues dont 87 % sont impliquées dans le trafic de cocaïne.

Les extorsions et le trafic illégal d'armes à feu arrivent ex aequo au deuxième rang des infractions criminelles les plus commises, chacune commise par 7 organisations sur 10. La nouvelle *Loi sur les armes à feu* a permis la mise sur pied d'une banque d'informations centralisée: le Système canadien d'enregistrement des armes à feu (SCEAF). Cette loi oblige les propriétaires d'armes à feu à enregistrer toutes les armes qu'ils possèdent. La loi vise à faciliter les enquêtes policières et la lutte contre le trafic illégal d'armes à feu en donnant un accès direct à la banque d'informations aux services policiers. On espère ainsi que la provenance des armes associées aux infractions criminelles soit plus facilement décelable (SCRC, 1998).

La prostitution demeure toujours une activité criminelle importante pour les groupes organisés (63 %). Elle est reconnue depuis fort longtemps comme une infraction grandement lucrative. Certaines organisations criminelles considèrent la prostitution comme un moyen de remboursement des nouveaux immigrants entrés au pays illégalement. Ces derniers peuvent être appelés à se prostituer afin de rembourser leur dette envers les personnes qui les ont admis illégalement dans leur nouveau pays (Adamoli et al., 1998). Il est reconnu que ces «frais» sont typiquement reliés à l'obtention de fausses pièces d'identité (SCRC, 1998).

Le vol de véhicules à moteur est une autre infraction criminelle des plus fréquentes (60 %). Tel que mentionné dans l'étude menée par le Solliciteur général du Canada (1998), «des représentants du Service anti-crime des assureurs (SACA) du Canada soutiennent que le vol organisé d'automobiles est en hausse au pays». Le vol de véhicules à moteur est plus facilement identifiable puisque l'on peut conclure que la majorité des véhicules volés non-retrouvés correspond au nombre de véhicules trafiqués par les organisations criminelles (SGC, 1998; Talon, 1996). Toujours selon le Service anti-crime des assureurs du Canada cité dans l'étude du Solliciteur général du Canada (1998), 26 % des véhicules à moteur volés n'étaient pas retrouvés. Les réseaux reliés à ce type de vol s'étendent maintenant à l'échelle internationale. Les véhicules sont expédiés autant à travers les Amériques qu'en Asie, en Europe ou en Afrique.

Parmi la liste d'infractions présentée dans le questionnaire, le trafic illégal des espèces en danger (8 %) et l'élimination illégale de déchets (7 %) seraient les activités illégales les moins souvent pratiquées par les organisations criminelles. Toutefois, on doit noter que la moitié des répondants ne savaient pas si les organisations étudiées étaient impliquées ou non dans ce genre d'activités. Quoique ces délits ne soient pas une pratique courante au sein des organisations criminelles opérant au Canada, l'étude publiée par le Solliciteur général du Canada (1998) estime que leur impact sur la société est considérable.

Les crimes environnementaux qui incluent le trafic d'espèces en danger et l'élimination illégale de déchets, sont identifiés comme ayant le second plus important impact sur la société canadienne (suivant le trafic de stupéfiants), plus spécifiquement sur la santé de la population et sur l'environnement en général (SGC, 1998). Également, le rapport du *Organized Crime Independent Review Committee* de la Colombie-Britannique (1998) soutient l'idée que les crimes environnementaux prennent de l'expansion au Canada.

Finalement, les répondants croient que la pornographie juvénile n'est pas une activité commune aux organisations criminelles canadiennes. En effet, 3 % des organisations criminelles sont estimées être impliquées dans cette activité. Or, cette infraction demeure au cœur des priorités policières. L'utilisation de plus en plus fréquente des technologies tel que l'Internet rend la commission d'une telle activité beaucoup plus facile. Ainsi, le travail des policiers se complexifie et les organisations peuvent utiliser cette faiblesse à leur avantage (BC, 1998; SCRC, 1998).

Certains répondants ont identifié d'autres activités criminelles que celles proposées par la liste. Le blanchiment d'argent fut l'activité criminelle la plus souvent identifiée. Pour reprendre la définition présentée dans l'étude publiée par le Solliciteur général du Canada en 1998, le blanchiment d'argent consiste en «*toute action ou tentative visant à camoufler ou à déguiser l'identité de sommes acquises illégalement de manière qu'elles semblent provenir de sources légitimes*». Toujours selon cette même étude, l'estimation des sommes blanchies par les organisations criminelles correspondrait à 2 % du Produit intérieur brut (PIB) du pays. Au Canada, environ 17 milliards de dollars seraient ainsi blanchis chaque année (SGC, 1998).

L'homicide fut identifié comme le second «autre» crime le plus souvent commis par les groupes organisés (7 % des questionnaires complétés). Également, furent identifiées les voies de fait, la contrebande (immigrants, alcool, cigarettes, biens de consommation, bijoux) et la fraude (assurances, casino, par carte de crédit).

Les services policiers répondants ont été invités à estimer le revenu annuel total des organisations criminelles qu'ils enquêtaient. Une telle information leur était cependant inconnue pour 81 % des organisations criminelles identifiées. En raison du faible taux de réponse, cette information particulière ne peut faire l'objet d'une analyse plus poussée.

Les organisations criminelles agissent en réseau

Dans le but d'accroître leur gain et d'en faciliter l'obtention, les organisations criminelles établissent des liens entre elles. Ces liens leur permettent de tirer un plus grand profit de leurs activités criminelles en plus d'atténuer les risques encourus (Adamoli et al., 1998). Les liens entre les organisations criminelles pourraient être reconnus comme un réseau social où les membres de ces mêmes organisations entretiennent des liens directs ou indirects et poursuivent un but semblable, celui d'accroître l'étendue de leurs activités criminelles (Cusson, 1998; Adamoli et al., 1998).

Dans le questionnaire, les services policiers devaient indiquer si les organisations enquêtées entretenaient ou non des liens avec d'autres groupes criminels. Pour plus de 9 organisations criminelles sur 10 (93 %), les répondants ont confirmé l'existence des liens entre les groupes organisés. De ce pourcentage, 85 % étaient reconnus à l'échelle nationale et 81 % à l'échelle internationale.

Le rapport du *Organized Crime Independent Review Committee* (1998) compare l'affiliation entre les organisations criminelles à une tarte (*organized crime pie*) où les organisations se rassemblent pour le partage des marchandises plutôt que pour le partage territorial. Les résultats du sondage indiquent que près de 9 organisations sur 10 (88 %) sont en contact avec d'autres groupes organisés dans le but de favoriser la collaboration dans les activités criminelles ou d'échanger des biens et services. Également, la nature des liens entre les organisations repose sur l'expertise et les compétences des autres groupes (58 %), leur personnel (51 %) et l'utilisation de leurs installations (43 %).

Les liens internationaux entre les organisations criminelles sont plus diversifiés que les liens nationaux. La plupart des liens sont entretenus dans le but premier de favoriser la collaboration et l'échange de biens et de services (89 %). Par contre, les liens internationaux sont aussi exploités aux fins d'expertise (69 %), d'exploitation du personnel (62 %) et d'utilisation des installations des autres organisations (52 %).

Les grands centres urbains tels que Montréal, Toronto et Vancouver sont plus souvent exploités par les organisations criminelles puisqu'elles permettent plus facilement l'anonymat des organisations et l'abondance de ressources et d'opportunités. À l'échelle internationale, les groupes criminels du Canada entretiennent le plus souvent des liens avec des organisations criminelles localisées en Amérique du Sud et du Nord (51 %) et en Europe (26 %).

Ce profil statistique décrit le crime organisé en général tel que vu par les services policiers qui ont participé à l'étude. Sans aucun doute, les caractéristiques sont différentes selon le groupe organisé étudié. La partie qui suit dresse une comparaison des caractéristiques des cinq principales organisations criminelles en opération au Canada.

II. Les organisations criminelles au Canada

Soixante-quatre sondages reçus des services policiers ont permis d'identifier cinq principales catégories d'organisations criminelles connues au Canada:

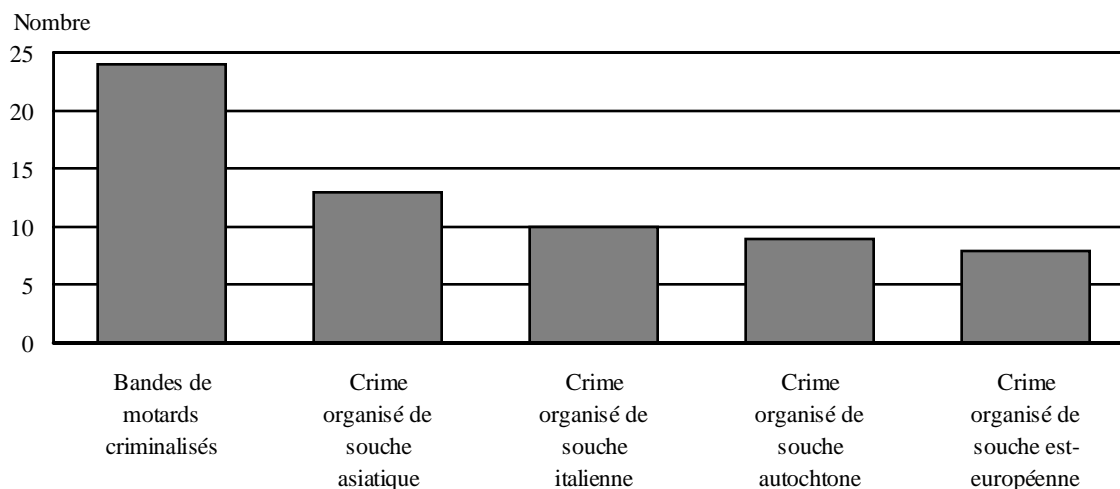
- 24 concernaient des bandes de motards criminalisés;
- 13 concernaient le crime organisé de souche asiatique;
- 10 concernaient le crime organisé de souche italienne;
- 9 concernaient le crime organisé de souche autochtone et;
- 8 concernaient le crime organisé de souche est-européenne.

Ces cinq grandes catégories d'organisations criminelles font l'objet d'un rapport annuel du SCRC. Ce rapport est rédigé de façon à fournir au lecteur des détails sur les membres de ces organisations, sur leurs activités criminelles et les régions canadiennes où ces dernières opèrent. Ainsi, l'analyse qui suit est structurée de façon à comparer les résultats obtenus à ceux du rapport du SCRC.

Le tableau 3 présente un résumé des caractéristiques les plus communes aux organisations criminelles. Les quelques caractéristiques qui suivent semblent communes à la grande majorité des organisations:

- les organisations criminelles sont motivées par la recherche du profit et du pouvoir;
- les organisations criminelles ont recours à la violence;
- les organisations fonctionnent à l'échelle nationale; et
- les organisations exercent leurs activités pendant une période prolongée.

Figure 2
Les organisations criminelles au Canada



Source : Centre canadien de la statistique juridique.

Tableau 3
Principales caractéristiques des cinq grandes catégories d'organisations criminelles au Canada, 1997-1998

	Bandes de motards criminalisés	Crime organisé de souche asiatique	Crime organisé de souche italienne	Crime organisé de souche autochtone	Crime organisé de souche européenne
Spécialisation des tâches à l'intérieur de l'organisation	***	***	***	*	*
Longue durée des activités	****	***	****	***	****
Discipline sur les membres	****	****	****	***	**
Activités criminelles graves	****	****	****	**	***
Activités internationales	***	****	****	-	***
Activités nationales	***	****	****	***	***
Recours à la violence	****	****	****	****	***
Recours à des structures commerciales légales	***	***	****	-	***
Blanchiment d'argent	****	***	****	*	***
Influence / Corruption	**	**	*	*	**
Recherche de profit ou de pouvoir	****	****	****	***	****

Légende

**** 90% et plus

*** 70% à 89%

** 50% à 69%

* 30% à 49%

- moins de 30%

Source: Centre canadien de la statistique juridique

De l'avis des répondants, l'influence sur la politique, les médias, l'administration publique, les autorités judiciaires ou l'économie / corruption ne seraient pas des pratiques courantes chez les organisations criminelles opérant au Canada (quoique exercée par 50 % des organisations).

1. Les bandes de motards criminalisés

Plus du tiers des organisations criminelles identifiées par les répondants étaient des bandes de motards criminalisés, ce qui correspond à 24 questionnaires sur 64. Ces derniers sont souvent identifiés comme les «un-pourcentistes» (GRC, 1998). Ce terme signifie que parmi toutes les associations de motards, seulement 1 % œuvrent au sein du monde interlope du crime organisé. À l'heure actuelle, ce sont les plus redoutés en raison de leurs activités criminelles et leurs manifestations de grande violence qui sont fortement médiatisées. Par exemple, les Hell's Angels ont reçu une grande attention de la part des médias en raison de leur guerre menée contre les Rock Machine pour le contrôle du marché de la drogue dans la province de Québec (GRC, 1998). Selon le SCRC, les Hell's Angels sont sans aucun doute les plus redoutés, les plus puissants et les plus organisés (SCRC, 1998).

Les bandes de motards se distinguent de plusieurs autres organisations criminelles au Canada au niveau des caractéristiques criminelles. Ces derniers participent davantage à des activités de blanchiment d'argent. Tout comme pour les organisations criminelles italiennes, une grande majorité des groupes de motards criminalisés identifiés dans les questionnaires seraient impliqués dans une telle activité.

Les membres

Les bandes de motards criminalisés sont souvent des groupes qui comptent des affiliations dans plusieurs provinces, mieux connues du monde du crime organisé sous le nom de «chapitres». Les Hell's Angels, une des plus importantes bandes, comptaient, en 1997, 123 chapitres à l'échelle internationale (GRC, 1998). Les groupes de motards sont hiérarchisés en fonction des tâches exercées par chacun des membres. Ces bandes sont dirigées par le président qui est assisté par plusieurs membres. Sous le poste de président, on retrouve le vice-président, le sergent-d'armes, le secrétaire-trésorier et les meneurs. Ces bandes comptent également des associés qui s'occupent des tâches les plus risquées. Le rôle des associés est aussi de protéger les membres principaux contre les policiers (GRC, 1998).

Ainsi, selon les répondants au sondage, les trois quarts des bandes de motards criminalisées seraient composées de plus de 15 membres principaux (19 organisations sur 24). Cette proportion est 42 % plus élevée que la proportion enregistrée pour les organisations criminelles en général. Également dans une même proportion (trois quarts), on retrouve plus de 15 membres associés dans ces bandes. Il n'est pas rare de retrouver plus d'une centaine de membres principaux et associés dans une seule bande de motards.

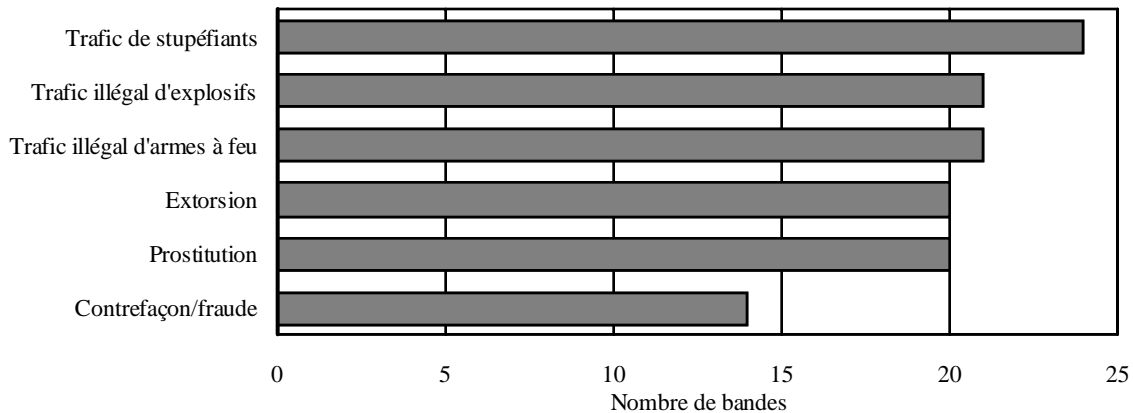
Les bandes de motards criminalisées s'impliquent davantage dans le trafic de cocaïne

Les bandes de motards criminalisées s'adonnent à une grande variété d'activités criminelles. Selon les répondants au sondage, il semble que l'activité criminelle préférée de ces groupes soit le trafic de stupéfiants. Ainsi, la totalité des groupes de motards sont impliqués dans ce trafic, plus spécifiquement dans le trafic de la cocaïne et du cannabis. Les Hell's Angels semblent grandement impliqués dans la culture hydroponique de la marijuana, drogue étant également exportée par ces derniers (SCRC, 1998).

À la différence des autres organisations criminelles au Canada, les bandes de motards seraient davantage impliquées dans le trafic illégal d'armes à feu et le trafic illégal d'explosifs (21 sondages sur 24). Selon le SCRC, en octobre 1997, une importante saisie d'armes à feu, de grenades et d'explosifs était associée à la guerre que se livrent les Hell's Angels et les Rock Machine dans la province de Québec (SCRC, 1998).

Selon les répondants, l'extorsion et la prostitution sont aussi couramment pratiquées par les bandes de motards. Vingt organisations sur 24 étaient impliquées dans ces activités en 1997-1998.

Figure 3

Infractions criminelles les plus souvent perpétrées par les bandes de motards criminalisés au Canada, 1997-1998

Source : Centre canadien de la statistique juridique.

Les bandes de motards criminalisées sont affiliées avec d'autres organisations criminelles

Les liens entre les différents chapitres d'une même organisation criminelle sont très importants. En effet, plusieurs bandes de motards sont reliées entre elles par l'entremise des «chapitres» situés dans différentes régions canadiennes. Par exemple, les Hell's Angels ont plusieurs club-écoles (connus sous des appellations autres que Hell's Angels) qui leur sont affiliés et qui exécutent les tâches les plus difficiles (GRC, 1998). Ainsi, il ressort des résultats du sondage que la totalité des bandes de motards criminalisés entretiennent des liens avec d'autres organisations criminelles. Ces liens sont entretenus à l'échelle nationale et à l'échelle internationale.

Ces motards criminalisés sont des criminels sans frontières. Ils sont reconnus et redoutés à travers le monde. Au niveau international, plus du tiers des liens sont entretenus avec les Américains (35%). Selon les répondants, la raison la plus commune pour laquelle les groupes de motards entretiennent des liens avec les autres organisations criminelles est la coopération dans l'accomplissement de leurs activités criminelles (78 %).

En résumé

Les bandes de motards criminalisées sont, comme pour la plupart des organisations criminelles au Canada, des groupes qui utilisent la violence et dont la motivation première est la recherche de profit. Toutefois, ils se distinguent par leur fréquente pratique d'activités de blanchiment d'argent et leur implication dans le trafic de cocaïne. Plus que tout autre groupe organisé, les motards criminalisés s'impliqueraient davantage dans le trafic d'armes à feu mais aussi d'explosifs.

2. Le crime organisé de souche asiatique

Les bandes de souche asiatique représentent une des plus grandes menaces mondiales du crime organisé. En effet, ces dernières prennent garde de se protéger des individus pouvant symboliser une menace ou un obstacle au fonctionnement de leurs activités criminelles (Nicaso et Lamothe, 1996). Les bandes de souche asiatique étaient le second groupe le plus souvent identifié par les répondants, faisant l'objet de 13 questionnaires.

On retrouve chez les groupes asiatiques essentiellement les mêmes caractéristiques que chez les autres groupes criminalisés. Or, ce qui les distingue, c'est qu'ils fonctionnent à l'échelle internationale plus fréquemment que les organisations criminelles en général (12 organisations sur 13).

Dans le cas où les groupes asiatiques ont recours à des structures commerciales (11 organisations sur 13), il semble que cette caractéristique soit plus fréquente chez les asiatiques que chez les autres groupes organisés. Enfin, les membres de groupes criminels asiatiques accomplissent des tâches spécialisées au sein de leur organisation plus souvent que dans les autres groupes.

Les membres

Les groupes asiatiques suivent la tendance générale quant à leur taille puisqu'un peu plus de la moitié de ces organisations sont composées de plus de 15 membres principaux (8 sur 13). Près de 40 % d'entre elles sont composées de 5 à 9 membres principaux (5 sur 13). Quant aux membres associés, plus des trois-quarts des bandes asiatiques en comptent plus de 15 (10 sur 13).

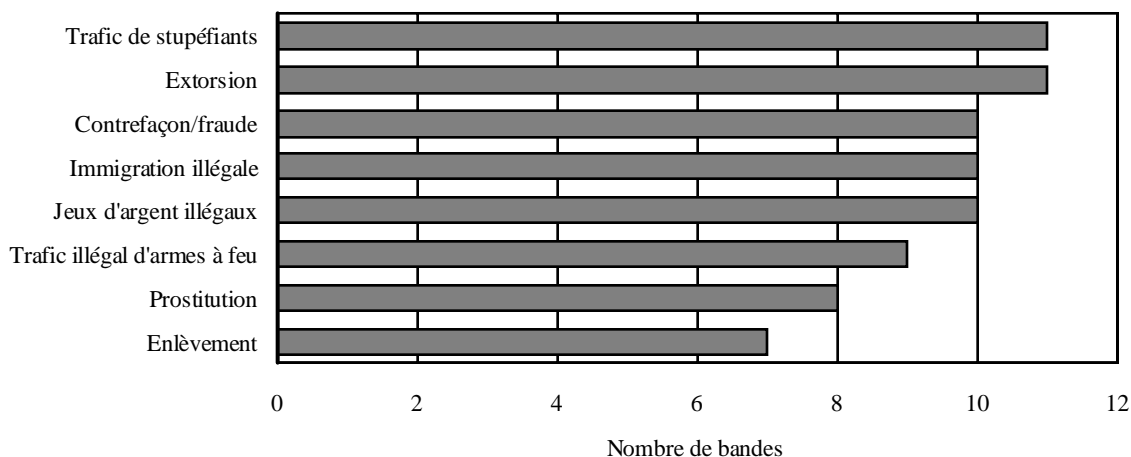
Selon le rapport annuel du SCRC (1998), plusieurs groupes de souche asiatique sont composés de centaines de membres. Par exemple, certains gangs vietnamiens seraient composés de 200 à 300 membres (SCRC, 1998).

Le trafic de stupéfiants et l'extorsion sont les activités criminelles les plus perpétrées par les bandes asiatiques

Au rang des activités les plus communément perpétrées par les organisations criminelles asiatiques, on retrouve le trafic de stupéfiants et l'extorsion, chacune commise par 11 organisations sur 13. Ces organisations sont principalement impliquées dans le trafic d'opiacés et de cocaïne. Les informations partagées par les services policiers répondants concordent avec le rapport du SCRC qui mentionne que les groupes asiatiques dominent le marché canadien de l'héroïne, et ce du trafic jusqu'à la distribution dans les rues.

Figure 4

Infractions criminelles les plus perpétrées par le crime organisé de souche asiatique au Canada, 1997-1998



Source : Centre canadien de la statistique juridique.

Les services policiers ont également identifié la contrefaçon, le trafic illégal d'immigrants et les jeux d'argent illégaux comme étant fréquemment perpétrés par ces groupes. En fait, les trois-quarts des organisations criminelles asiatiques pratiquent ces activités criminelles (10 organisations sur 13 chacune). Le SCRC rapporte que les groupes asiatiques seraient responsables d'un marché très important de contrefaçon de cartes de crédit. En fait, un réseau qui entraîna des pertes de plus de 16 millions de dollars aux institutions bancaires canadiennes fut démantelé (SCRC, 1998). Le trafic illégal d'immigrants est quant à lui fréquemment relié à la prostitution qui, selon les répondants, est une activité criminelle dans laquelle serait impliquées au moins 8 organisations asiatiques sur 13. Rappelons que la prostitution est considérée comme un moyen de remboursement des nouveaux immigrants envers les groupes criminels qui leur ont facilité l'admission dans leur pays d'adoption.

Le questionnaire demandait aux répondants de nommer toutes les autres activités criminelles auxquelles pouvaient être associées les organisations asiatiques. Certaines furent énumérées dont notamment le blanchiment d'argent, la fraude par carte de crédit, la fraude à l'assurance et la fraude dans les casinos.

En résumé

Les bandes de souche asiatique fonctionnent davantage à l'échelle internationale que les autres groupes organisés. Également, elles auraient plus fréquemment recours à des structures légales, sans doute pour les accommoder dans leurs activités de blanchiment d'argent.

Contrairement aux bandes de motards pour qui le trafic le plus commun est celui de la cocaïne, les organisations asiatiques se concentrent davantage dans le trafic d'héroïne. Elles se distinguent des autres groupes organisés au Canada par leur forte implication dans des activités criminelles moins communes telles que l'extorsion.

3. Le crime organisé de souche italienne

Les bandes de souche italienne sont sans contredit les mieux connues du monde interlope du crime organisé. Lorsqu'on pense aux bandes italiennes, on pense surtout à la mafia. Ces bandes sont également qualifiées de «bandes traditionnelles» (GRC, 1998). Certaines d'entre elles sont particulièrement reconnues au Canada, dont la mafia sicilienne, en l'occurrence reconnue comme étant la plus influente, la Cosa Nostra et la N'Drangheta (SCRC, 1998). Dans l'échantillon de l'étude, 10 questionnaires complétés concernaient des bandes criminelles italiennes.

Selon les répondants, le crime organisé de souche italienne est grandement organisé. L'ensemble des organisations de souche italienne se caractérisent par leurs activités exercées depuis déjà une longue période de temps. De fait, les organisations traditionnelles opèrent déjà dans le monde criminel canadien depuis le début des années 1900: les Black Hand opéraient à Hamilton en 1909, et dans les années 30, l'ère de Al Capone et de la prohibition amena une vague de criminalité importante au Canada (Gomme, 1993).

Tout comme les organisations asiatiques, les organisations criminelles italiennes se distinguent par leur fréquent recours à des structures commerciales (10 organisations sur 10). En raison de leurs importants gains financiers acquis à l'aide de leurs activités criminelles, les organisations italiennes sont maintenant propriétaires de nombreux commerces légaux (SCRC, 1998). Également, la totalité de ces organisations s'adonnent au blanchiment d'argent. Le SCRC identifie cette activité criminelle comme étant désormais une de leur priorité (SCRC, 1998).

Les membres

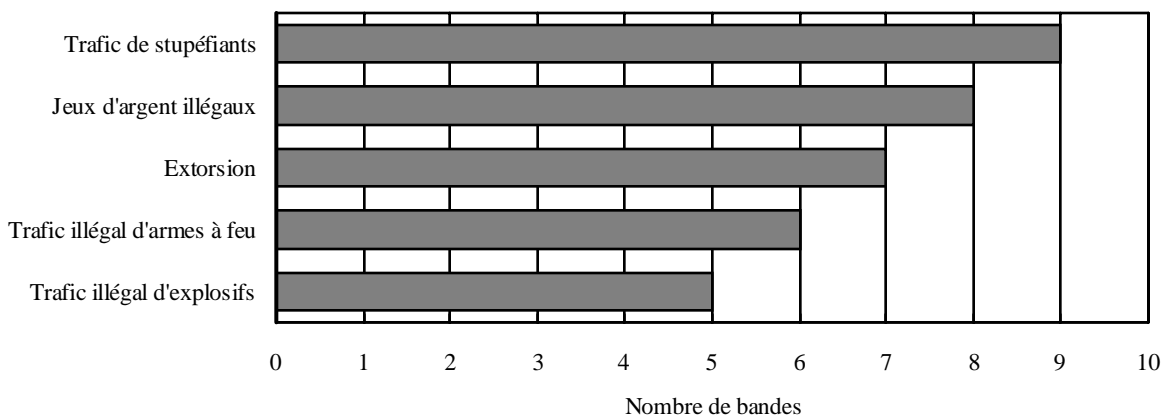
Plusieurs organisations italiennes sont composées de membres de la même famille (Gomme, 1993). Selon les répondants, 4 organisations italiennes au Canada sur 10 sont composées de plus de 15 membres principaux. Quant aux membres associés, 9 organisations sur 10 comptent plus de 15 membres.

Les bandes traditionnelles sont plus souvent impliquées dans les jeux d'argent illégaux que les autres organisations criminelles

Selon les répondants, les groupes traditionnels s'adonnent à une grande variété d'activités criminelles. Or, l'activité de prédilection demeure le trafic de stupéfiants dans lequel sont impliquées 9 organisations sur 10. C'est le trafic de cocaïne qui est le plus commun aux groupes italiens. Les bandes italiennes n'ont pas toujours été impliquées dans le trafic de drogues (Cretin, 1997). En effet, ce n'est que depuis une quarantaine d'années que ces dernières s'y adonnent (Nicaso et Lamothe, 1996).

Figure 5

Infractions criminelles les plus perpétrées par le crime organisé de souche italienne au Canada, 1997-1998



Source : Centre canadien de la statistique juridique.

Les jeux illégaux sont parmi les activités délictueuses favorites des bandes italiennes (8 sur 10) (SCRC, 1997; BC, 1998). Le SCRC soutient que les groupes traditionnels opérant des commerces légitimes tels que des restaurants ont souvent, en leur possession, des machines de jeux illégales. (SCRC, 1998). L'extorsion (7 sur 10) et le trafic illégal d'armes (6 sur 10) s'inscrivent également au rang des activités criminelles les plus communément perpétrées par les organisations criminelles traditionnelles.

Les organisations traditionnelles font partie de réseaux nationaux et internationaux

Selon les répondants, la totalité des organisations italiennes font partie de réseaux criminels. En fait, 9 d'entre elles entretiennent des liens aux niveaux national et international.

Cinq répondants sur neuf ont identifié les États-Unis comme emplacement des relations internationales de certains groupes, suivi de l'Italie (4 sur 9). Par exemple le clan Cuntrera-Caruana, au Canada, est impliqué dans le trafic de stupéfiants dans la province de Québec mais il entretient des liens avec d'autres organisations traditionnelles à Toronto, à New York et en Sicile (SCRC, 1998).

Selon les services policiers, tous les liens entre les organisations sont exploités aux fins de coopération dans l'accomplissement des activités criminelles.

En résumé

Comparativement aux autres groupes organisés, les services policiers estiment que toutes les organisations de souche italienne ont recours à des structures commerciales et sont impliquées dans des activités de blanchiment d'argent. Les bandes italiennes s'adonnent à des jeux d'argent illégaux, activités confirmant leur recherche de profit.

4. Le crime organisé de souche autochtone

L'échantillon était composé de 9 questionnaires sur 64 qui concernaient les bandes de souche autochtone. Beare (1996) associe plus spécifiquement la naissance du crime organisé de souche autochtone avec la contrebande de cigarettes. Les bandes autochtones ont profité de leur exemption de taxes et de la hausse des prix des cigarettes canadiennes comparativement à celles des États-Unis pour trafiquer les cigarettes (idem). Depuis, la diversité de leurs activités criminelles ne cesse de s'accroître (Gomme, 1993).

La situation géographique favorise également la perpétration d'activités illégales de la part de certains groupes autochtones. Par exemple, l'emplacement des réserves dans certaines provinces favorise le trafic de biens et de services. Ces dernières, situées à la frontière canado-américaine, permettent un échange facile entre les États-Unis et le Canada.

Les organisations criminelles autochtones présentent certaines caractéristiques contrastantes avec le crime organisé en général. En effet, comparativement à la tendance nationale, les groupes criminels autochtones semblent peu impliqués dans des activités de blanchissage de fonds (1 sur 9). Selon les services policiers, les deux-tiers des organisations autochtones commettraient des infractions graves. Cette proportion est peu élevée comparativement à la tendance générale canadienne présentée précédemment (91 %).

Les répondants ont identifié l'existence prolongée des groupes organisés autochtones comme une caractéristique importante. Quoique les organisations criminelles autochtones soient nouvellement impliquées dans le monde du crime organisé (Beare, 1996), les répondants semblent reconnaître que ces organisations sont du genre à exister pendant une assez longue période (8 sur 9).

Les membres - plus grande présence de femmes

Selon les répondants, près de la moitié des organisations criminelles autochtones (4 sur 9) comptent plus de 15 membres principaux. Quant aux membres associés, plus de deux tiers des groupes en comptent plus de 15.

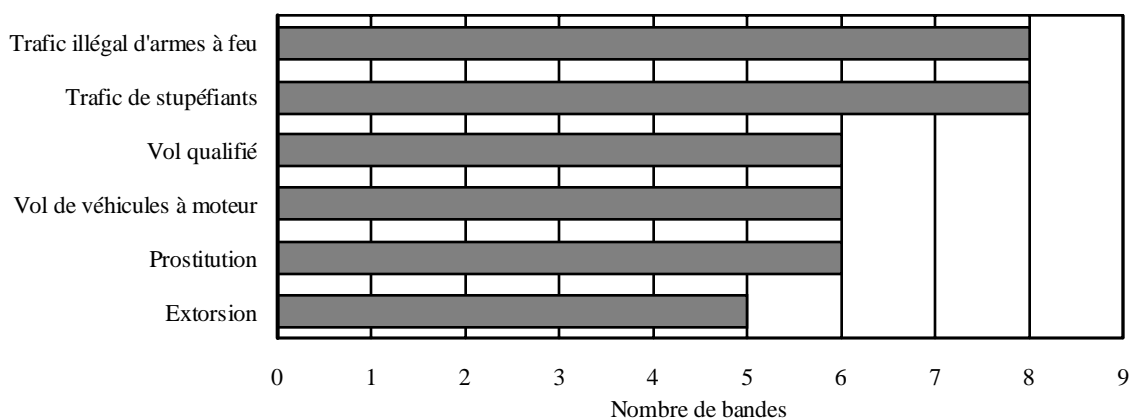
Les bandes criminelles autochtones admettraient davantage la présence des femmes au sein de leur groupe. Les 9 organisations criminelles autochtones étaient composées de 14% de femmes, alors que les autres groupes criminels identifiés par les répondants étaient en moyenne composés de 5% de femmes. De fait, une organisation autochtone sur neuf était composée d'hommes et de femmes à proportion égale.

Les trafics de drogues et d'armes à feu sont les activités les plus communes aux organisations autochtones

Les répondants ont identifié le trafic de drogue et le trafic illégal d'armes à feu comme étant les activités criminelles les plus communes aux organisations criminelles autochtones (8 organisations sur 9). Le trafic d'armes à feu est, depuis tout récemment, une source d'inquiétude pour les autorités canadiennes en raison de sa croissance. Les services de sécurité ont les yeux rivés sur certaines réserves indiennes en raison de leur emplacement géographique considéré comme une porte d'entrée idéale pour les armes à feu en provenance des États-Unis (SCRC, 1998).

Figure 6

Infractions criminelles les plus perpétrées par le crime organisé de souche autochtone au Canada, 1997-1998



Source : Centre canadien de la statistique juridique.

Les vols qualifiés, la prostitution et les vols de véhicules à moteur sont également perpétrés par les deux-tiers des organisations selon les services policiers canadiens participant à l'étude. La contrebande d'alcool et de tabac ne figurait pas sur la liste d'activités criminelles proposée aux répondants. Toutefois, les répondants l'ont indiquée sous la catégorie «autres» pour 2 organisations sur 9. Cette activité est plus commune sur les réserves du Québec (SCRC, 1998; BC, 1998).

La totalité des organisations criminelles autochtones sont affiliées avec d'autres groupes criminels à l'intérieur des frontières canadiennes

La totalité des organisations autochtones entretiennent des liens au niveau national. Ce qui distingue ces bandes criminelles, ce sont surtout les liens peu fréquents à l'échelle internationale. Les réseaux internationaux sont davantage appréciés par les autochtones en ce qui concerne les vols de véhicules à moteur et la contrebande.

En résumé

Comparativement aux autres organisations criminelles au Canada, les bandes autochtones sont davantage impliquées dans des activités de contrebandes telles que les armes à feu, le tabac et l'alcool. De plus, elles semblent moins impliquées dans le monde criminel international. La présence plus fréquente des femmes au sein de ces organisations les distingue également des autres organisations criminelles.

5. Le crime organisé de souche est-européenne

Les bandes de souche est-européenne seront, selon certains, les prochaines à prendre de l'expansion dans le monde du crime organisé (GRC, 1998; Nicaso et Lamothe, 1996). Cependant, ces organisations, bien que relativement nouvelles au Canada, existent déjà depuis plusieurs centaines d'années. En fait, le crime organisé existe en Russie et en Europe de l'Est depuis le XVIIe siècle (SCRS, 1998). Le SCRS mentionne qu'en 1998, environ 5 000 à 8 000 organisations criminelles contrôleraient entre 25 % et 40 % du PNB de la Russie. Ce contrôle s'effectue notamment dans les entreprises privées, les entreprises d'état et les banques (idem).

Des 64 questionnaires complétés, 8 questionnaires identifiaient des organisations est-européennes opérant au Canada.

Les groupes est-européens exerceraient moins de contrôle à l'endroit de leurs membres. En effet, seulement la moitié des organisations (4 sur 8) auraient recouru à de telles mesures de discipline, comparativement à 95 % des autres organisations criminelles au Canada. Également, les groupes est-européens diffèrent des autres groupes en ce qui concerne le recours à la violence (2 sur 8).

Les membres

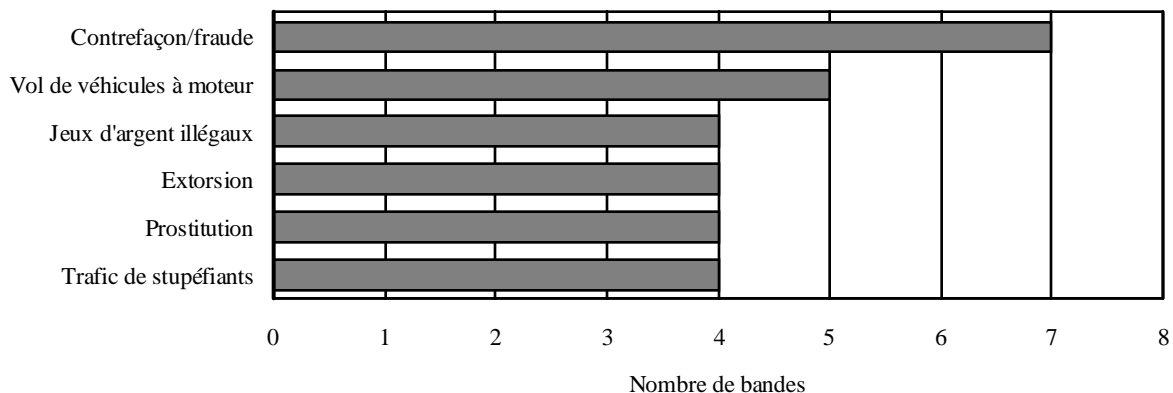
En Russie, tel que mentionné précédemment, il existe entre 5 000 et 8 000 organisations criminelles regroupant environ 100 000 membres. Ces organisations sont présentes au Canada dans des proportions beaucoup moins grandes. Selon les services policiers canadiens, près des deux tiers (5 sur 8) d'entre elles comptent entre 5 et 9 membres principaux. Plus du tiers des organisations comptent aussi 15 membres associés ou plus (3 sur 8).

L'ensemble des organisations est-européennes sont engagées dans des activités de contrefaçon

Selon les répondants, les activités les plus communes aux groupes est-européens sont la contrefaçon et le vol de véhicules à moteur. Il semble qu'une des activités favorites de ces organisations soit la contrebande de biens de consommation, particulièrement des véhicules à moteur. Ces derniers seraient principalement envoyés dans les pays de l'Europe de l'Est (SCRC, 1998).

Figure 7

Infractions criminelles les plus perpétrées par le crime organisé de souche est-européenne au Canada, 1997-1998



Source : Centre canadien de la statistique juridique.

Le trafic de stupéfiants, la prostitution et l'extorsion sont également parmi les activités les plus perpétrées par les bandes est-européennes. Le démantèlement de l'Union soviétique a été suivi d'une expansion considérable sur la scène internationale des organisations criminelles russes et de leurs activités délictueuses. Subséquemment, une nouvelle forme de contrebande dans le monde criminel, celle des matériels radioactifs, risque de voir le jour.

Les organisations est-européennes entretiennent davantage de liens avec des groupes criminalisés situés à l'extérieur du Canada

Six organisations criminelles de souche est-européenne sur huit au Canada sont reconnues pour entretenir des liens avec d'autres organisations. De ce nombre, trois maintiennent des liens au niveau national.

Cinq organisations sur six entretiennent des liens avec d'autres groupes organisés à l'échelle internationale, notamment en Russie et aux États-Unis. Ces liens internationaux avec la Russie, les pays de l'Europe de l'Est et les États-Unis sont un signe précurseur de la hausse des activités de plus en plus sophistiquées des organisations est-européennes au Canada (SCRC, 1998).

Les liens qu'entretiennent les bandes de souche est-européennes avec les autres groupes organisés profitent surtout à des fins de coopération et d'entraide dans l'accomplissement de leurs activités criminelles (5 sur 6). L'expertise des autres groupes est une autre raison importante pour laquelle des liens sont tissés entre les organisations.

En résumé

Alors que la grande majorité sont d'abord impliquées dans le trafic de stupéfiants, les groupes est-européens quant à eux préfèrent la contrefaçon. Le démantèlement de l'Union soviétique a occasionné d'une expansion considérable sur la scène internationale des organisations criminelles russes et de leurs activités délictueuses.

Sommaire des résultats

Tel que noter dans les analyses, plusieurs organisations criminelles opérant au Canada ont été ciblées par les enquêtes policières en 1997 et 1998. Un tel résultat témoigne de la lutte menée par les services policiers canadiens contre le crime organisé.

À la lumière des résultats, il n'est pas étonnant de remarquer que la majorité des groupes organisés sont majoritairement composés de membres de sexe masculin. Cependant, les bandes de souche autochtones tendent à se démarquer par une présence plus fréquente de femmes au sein de leurs organisations criminelles.

Les services policiers ont également identifié la motivation commune qui tend vers la poursuite de profit comme étant la caractéristique dominante des organisations criminelles au Canada. Parmi les autres caractéristiques communes on remarque la longévité de leurs activités criminelles, le recours à la violence et l'implication dans des activités criminelles graves.

Les cinq grandes catégories d'organisations criminelles au Canada jouissent bien souvent de la collaboration d'autres groupes organisés dans l'accomplissement de leurs activités illégales et dans leurs échanges de biens et de services. La grande majorité des groupes entretiennent des liens autant à l'échelle internationale que nationale, à l'exception des groupes criminalisés autochtones qui favorisent des liens principalement à l'intérieur du pays.

Les 16 services policiers ont indiqué que le trafic de stupéfiants demeure au premier rang des activités criminelles les plus perpétrées par les organisations criminelles au Canada. Cependant, on observe des différences entre les groupes au niveau de la substance trafiquée. Par exemple, alors que les bandes asiatiques concentrent leurs activités autour du trafic d'héroïne, les bandes de motards criminalisées sont, quant à elles, davantage impliquées dans le trafic de cocaïne et de cannabis.

En plus du trafic de drogues, la majorité des organisations criminelles sont impliquées dans des activités de blanchiment d'argent. La prostitution et le vol de véhicules à moteur sont également des activités criminelles communes chez les groupes criminels organisés.

Les bandes de souche est-européenne s'impliqueraient plus que tout autre groupe dans des activités de contrefaçon et de fraude: les bandes de motards sont impliquées dans le trafic d'armes à feu et d'explosifs. Quant aux bandes de souche asiatiques, elles recourent davantage aux extorsions que les autres organisations. Les bandes italiennes s'adonnent à des jeux illégaux d'argent, alors que les groupes criminalisés autochtones préfèrent le trafic illégal d'armes.

Les infractions identifiées précédemment peuvent être qualifiées de d'activités illégales «traditionnelles» perpétrés par les organisations criminelles. Aujourd'hui, l'orientation des groupes organisés tend à changer. La motivation demeure la même, soit l'appât du gain, mais les formes de crimes dans lesquelles le crime organisé est impliqué se diversifient et s'adaptent aux nouvelles technologies. La police doit désormais cibler ses interventions vers de nouvelles formes de criminalité (SCRC, 1998). Les policiers ont, entre autre, identifié le blanchiment d'argent et les fraudes (télémarketing) comme des formes particulières de crimes en pleine recrudescence. De plus, l'Internet facilite certaines formes de crime en permettant de communiquer avec aisance d'un bout à l'autre de la planète. La technologie rend la détection et l'enquête de la criminalité encore plus difficile.

Conclusion

L'étude fut entreprise dans le but de répondre au besoin de données quantitatives sur l'étendue du crime organisé au Canada. L'obtention d'un sondage «pilote» rédigé par l'ONU a représenté une intéressante opportunité pour procéder à la collecte de données sur les organisations criminelles opérant sur le territoire des plus importants services policiers canadiens. Quoique cet échantillon ne soit pas statistiquement représentatif au niveau national, il importe, cependant, de considérer que les organisations criminelles tendent à être davantage visibles dans les plus grands centres urbains. Ainsi, la sollicitation des services policiers des grandes villes canadiennes a permis d'obtenir une vision plus juste des connaissances policières sur le phénomène du crime organisé.

L'acquisition de données quantitatives sur les activités des organisations criminelles ne constitue pas une tâche des plus faciles, et ce pour plusieurs raisons. D'abord, il a été difficile de trouver une définition du crime organisé qui serait à la fois acceptée par les policiers et par les dirigeants gouvernementaux. Également, par leur nature, les organisations criminelles opèrent souvent dans la plus stricte clandestinité (Cusson, 1998). Par conséquent, plusieurs de leurs activités ne sont probablement jamais portées à l'attention des policiers. Enfin, les services policiers sont prudents lorsqu'il s'agit de partager certaines informations qu'ils détiennent sur les organisations, par crainte de mettre en péril leurs enquêtes déjà en cours.

De manière générale, les informations qualitatives contenues dans ce rapport n'apportent rien de très nouveau sur le crime organisé. Par contre, l'étude a permis de chiffrer certaines informations qualitatives déjà publiées. Tout au long du rapport, les résultats obtenus à l'aide du sondage ont été comparés avec des données déjà publiées dans divers rapports. Par exemple, les résultats de l'étude ont permis de confirmer que le trafic de stupéfiants était l'activité criminelle ayant l'impact le plus considérable sur la société telle que l'avait avancé le rapport du Solliciteur général du Canada (1998).

L'étude a démontré qu'une collecte de données quantitatives sur le crime organisé au Canada est, malgré certaines difficultés, possible. Un sondage «pilote» rédigé par l'ONU a représenté un bon point de départ pour cette première tentative de collecter des données quantitatives sur le crime organisé. Une partie de l'étude impliquait l'évaluation du questionnaire. Des commentaires reçus des répondants, combinés à une analyse détaillée sur la qualité des données recueillies, ont permis d'identifier certaines questions plus difficiles à répondre.

De manière plus significative, la communauté policière, représentée par les répondants au sondage et par les services policiers représentés par le Comité POLIS (Comité de l'information et des statistiques policières) qui relève de l'Association canadienne des chefs de police, a démontré son intérêt dans la collecte de données sur crime organisé en acceptant de participer à l'étude. Lorsque les services policiers ont apaisé leurs inquiétudes face à la question de confidentialité, ils se sont montrés très coopérants à partager l'information et à répondre à certaines questions supplémentaires lorsque ce fut nécessaire.

Quoique le questionnaire de l'ONU n'était qu'un sondage «pilote», les résultats recueillis confirment le besoin de recherches plus poussées et représentent toutefois une bonne référence pour des études à venir.

Bibliographie

ADAMOLI, S., A. Di Nicola, E.U. Savona and P. Zoffi, (1998). *Organizing Crime and Organized Crime Across Borders in Organized Crime Around the World*, European Institute for Crime Prevention Affiliated with the United Nations, HEUNI, Finlande.

ALAIN, M. (1997). La contrebande des produits de tabac au Canada entre 1985 et 1994 et le cas particulier du Québec, in *Criminologie*, vol. XXX, no. 1, Les Presses de l'Université de Montréal, printemps 1997, pp.53-72.

BALLARD, M. (1996). *Organized Crime and Business Community: The Business Perspective*. L'Association des banquiers canadiens, le 27 septembre, Toronto, 11p.

BEARE, M. (1996). *Criminal Conspiracies: Organized Crime in Canada*. Nelson Canada, Toronto, 252p.

BLACK, D. (1983). Crime as Social Control, in *American Sociological Review*, vol. 48, no. 1, pp.34-45.

BRODEUR, J.-P. (1996). *Le crime organisé: tendances de la recherche*. Centre international de criminologie comparée, Université de Montréal, Montréal, 58 pages.

BROSSARD, A. (1998). Mafias, Triads and Cartels: A Comparative Study of Organized Crime, in *Crime and Justice International, Worldwide News and Trends*, vol. 14, no. 23, décembre, pp.5-6 & pp.30-32.

BURNETT, A. (1995). Les bandes de souche asiatique, in *La Gazette*, vol. 57, no. 1, janvier, Gendarmerie royale du Canada, Ottawa, pp. 2-7.

BURNS, T. (1996). *Criminal Intelligence and Information Sharing*. Le service canadien de renseignements de sécurité, Ottawa, 9 pages.

Commission d'enquête sur le crime organisé (1980). *Rapport d'enquêtes tenues à Québec et à Montréal en 1979*. Commission de police du Québec enquête sur le crime organisé, Québec, 129p.

Coordinated Law Enforcement Unit (1996). *Organized and Major Crime and Changing Face of Violence: Shortcomings of Official Statistics*. Division de l'analyse de politiques, Section des analyses tactiques et stratégiques, Ministère du Procureur général, Colombie-Britannique, 11 pages.

CRETIN, T. (1997). *Mafias du monde: Organisations criminelles transnationales*. Actualité et perspectives, Presses universitaires de France, Paris, 184p.

CUSSON, M. (1998). Mafias et crime organisé, in *Criminologie actuelle*, Presses Universitaires de France, Paris, pp.105-134

Expert Group Meeting on National Capacities for the Collection of Criminal Justice Information and Statistics (1998). *Transnational Crime: Collection and Analysis of Information – A Strategy*. Veldhoven, Pays-Bas, 17- 21 mars, 12 pages.

Gendarmerie Royale du Canada, (1994). Les bandes de motard criminalisés, in *La Gazette*, vol. 56, no. 3 & 4, Ottawa, 40p.

Gendarmerie Royale du Canada (1998). Les diverses facettes du crime organisé, in *La Gazette*, vol. 60, no. 9 et 10, septembre-octobre, Ottawa, 64p.

GOMME, I.A. (1993). *The Shadow Line: Deviance and Crime in Canada*. Toronto, Harcourt Bruce Jovanovich, Canada, pp.371-411.

HEUNI (1998). *Surveying Transnational Organized Crime: The HEUNI Report on Organized Crime Around the World*. European Institute for Crime Prevention and Control, Finlande, 10 pages.

HEUNI (1995). *Organized Crime Across the Borders – Preliminary Results*. The European Institute of Crime Prevention and Control affiliated with the United Nations, HEUNI papers No.6, Helsinki, 53 pages.

Istituto Nazionale di Statistica (ISTAT), (1998). *Surveying Crime: A Global Perspective*. International Conference, Rome, Novembre, 75 pages.

JOUTSEN, M. (1998). *Surveying Transnational Organized Crime*. The HEUNI Report on Organized Crime Around The World, for the International Conference on Surveying Crime: A Global Perspective in Rome, European Institute for Crime Prevention and Control, Finlande, 10p.

KILLIAM, T.G. (1996). Organized Crime and the Business Community: the RCMP Perspective, La Gendarmerie royale du Canada, Ottawa, 9 pages.

LEVI, M. (1997). En embuscade sur le sentier de l'argent: une perspective internationale, in *Criminologie*, vol XXX, no. 1, Les Presses de l'Université de Montréal, pp.35-52.

LOUYOT, A. (1998). Ces mafias venues du froid, in *L'Express*, no. 2454, Semaine du 16 au 22 juillet, Paris, pp.40-47.

LIVINGSTON, J. (1992). *Organized Crime in Crime and Criminology*. Ed Prentice Hall, Englewood Cliffs, New Jersey, Montclair State College, pp. 264-300.

McCORMACK (1998). Responding To The Challenge of Transnational Crime, in *Crime and Justice International, Worldwide News and Trends*, vol. 14, no. 23, décembre, pp.11-13 & p.35.

Ministère de la justice (1983). *Rapport d'étude sur le crime corporatif*. Groupe de travail fédéral, provincial sur le crime corporatif, Ottawa.

Ministère de la sécurité publique (1998). Le crime organisé au Québec: un phénomène dont le fort taux de croissance est inquiétant, in *Colloque*, Les services spécialisés de police, Gouvernement du Québec, 4p.

Ministère du Solliciteur général (1998). *Création d'un régime de rapports sur les transactions suspectes et les mouvements transfrontaliers de devises: Document de consultation*. Propositions visant à modifier la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité (LRPC), Ottawa, 12 p.

Ministère du Solliciteur général (1998). *Création d'un régime de rapports sur les transactions suspectes et les mouvements transfrontaliers de devises: Résumé des consultations*. Propositions visant à modifier la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité (LRPC), Ottawa, 24 p.

Ministère du Solliciteur général (1998). *Plan d'action fédéral contre le crime organisé*. Disponible pour information, décembre, 3 p.

Ministère du Solliciteur général (1998). *Le crime organisé : Étude d'impact – Points Saillants*. Porteous Consulting, 23 p.

Ministère du Solliciteur général (1997). Déclaration annuelle sur le crime organisé faite par le Solliciteur général Andy Scott, Ottawa, 8 pages.

Ministère du Sollociteur général (1998). Déclaration annuelle sur le crime organisé faite par le Solliciteur général Lawrence MacAulay, Ottawa, 4 pages.

MITCHELL, M. (1995). Détecteurs de monnaie contrefaite, in *La Gazette*, vol. 57, no 1, janvier, Gendarmerie royale du Canada, p.20-21.

MYLVAGANAM, S.K. (1998). The LTTE: A Regional Problem or a Global Threat ?, in *Crime and Justice International, Worldwide News and Trends*, vol.14, no. 14, mars, Chicago, pp.11-12.

NATHANSON CENTRE (1998). *Organized Crime and Corruption*. Nathanson Centre Newsletter, no. 2, printemps, pp.1-23

NAYLOR, R.T. (1996). *Théorie et pratique de la criminalité érigée en entreprise: perceptions du public et réactions du législateur*. Université McGill, Montréal, 77 pages.

NEILY, J.D. (1996). *Task Force and Joint Operations – A Practical Discussion of Applications to Assist in Combatting Organized Crime*. Milton Commercial Crime Section, Gendarmerie royal du Canada, Milton, 15 pages.

NICASO, A. et Lamothe L. (1996). *Dans les coulisses du crime organisé: le rôle stratégique du Canada à l'aube du 21e siècle*. Les éditions de l'homme, 219p.

Organisation des Nations-Unies (1998). *Organized Crime: An Experience in Uncertainties*. United Nations Crime Prevention and Criminal Justice Branch, 33 p.

Organisation des Nations-Unies (1996). *Implementation of the Naples Political Declaration and Global Action Plan Against Organized Transnational Crime*. Commission on Crime Prevention and Criminal Justice, Economic and Social Council, le 4 avril, Vienne, 24 p.

Organisation des Nations-Unies (1995). *The World Ministerial Conference on Organized Transnational Crime*. 21 au 23 novembre 1994, no. 26 et 27, pp.3-28, Naples, Italie.

Organisation des Nations-Unies (1995). *Crime, Crime Prevention and Criminal Justice*, The World Ministerial Conference on Organized Transnational Crime, no. 26 et 27, novembre 1995, Naples, Italie.

Organized Crime Independent Committee (1998). *British Columbia's Response to Organized Crime*. Septembre 1998, Ministère diu Procureur général de la Colombie-Britannique, Victoria, 70p.

PROWSE, C. (1994). Organisations criminelles vietnamiennes: reconceptualisation de la «bande» vietnamienne, in *La Gazette*, vol. 56, no. 7, juillet, Gendarmerie Royale du Canada, Ottawa, pp 2-8.

RAMSAY, K. (1997). Les bandes, in *La Gazette*, vol. 59, no. 11, novembre, Gendarmerie Royale du Canada Ottawa, pp.4-13.

REUTER, P. (1983). *Disorganized Crime: The Economics of the Visible Hand*. The MIT Press, Cambridge, Massachusetts, 233 p.

SANGOLLO, P. (1996). *The Police Perspective on Organized Crime*. Service de police de la communauté urbaine de Montréal, 30 pages.

SCARAMELLA, G.L. (1997). Organized Crime Old and New, in *International Crime and Justice – Worldwide News and Trends*, vol.13, no.3, Chicago, Avril 1997, pp.12-13.

Service canadien de renseignements criminels (1998). *Rapport annuel sur le crime organisé au Canada – 1998*. Ottawa, 36 p.

Service canadien de renseignements criminels (1997). *Rapport annuel sur le crime organisé au Canada – 1997*. Ottawa, 30 p.

Service canadien de renseignements criminel (1997). *Hell's Angels: la réalité cruelle du crime Organisé*. Ottawa, 28 p.

Service canadien de renseignements criminels (1995). *Rapport annuel sur le crime organisé est-européen, 1995*, Ottawa, 19 p.

Service canadien de renseignements criminels (1994). *Activités de contrebande au Canada*. Rapport du Comité sur le crime organisé, Association canadienne des Chefs de Police, Ottawa, 21 p.

Service canadien de renseignements criminels (1993). *Rapport du comité sur le crime organisé - 1993*. Association canadienne des chefs de police, Ottawa, 100 p.

Service canadien de renseignement de sécurité (1998). *Activités criminelles transnationales*. Bulletin no.10, novembre, Ottawa, 6 p.

STAMLER, R.T. (1992). *Organized Crime in Criminology*. Rick Linden General Edition, Second Edition, Toronto, pp. 389-418.

TALON, B. (1996). *Le marché des véhicules volés à Montréal (1989-1994): une analyse de 27 réseaux de receleurs*. Thèse de maîtrise, Faculté des études supérieures, École de Criminologie, Université de Montréal.

van der Heijden, T. (1998). *Assessing Nature and Extent of Organized Crime in the European Union*. National Police Agency, Driebergen, 21 p.

van de Bunt, H. (1998). European Union Study of Organized Crime, for International Conference on Surveying Crime: A Global Perspective in Rome, Ministry of Justice, Netherlands, 4p.

WALKER, J. (1995). *Estimates of the Extent of Money Laundering In and Through Australia*. Australian Transaction Reports and Analysis Centre, Queanbeyan, Australia.

WILKINS, R. (1997). Les hordes de Satan in *Sélection Reader's Digest*, novembre 1997, Westmount, pp.69-75.